

AMAP « A la Bonne Franckette des Buers »

Association loi 1901



## Contrat Flash VIANDE Bœuf et Porc Septembre 2022

Site : [alabonnefranckette.informethique.org](http://alabonnefranckette.informethique.org) Célia – Référente productrice

Ce contrat est organisé par l'AMAP « A la bonne Franckette des Buers » et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

L'adhérent·e s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de « l'AMAP A la Bonne Franckette des Buers »

**A rendre au plus tard le lundi 12 septembre 2022**

Le présent contrat est passé entre :

**La Productrice :**

et

**L'adhérent·e :**

Adeline LAMARQUE

.....

EARL Ferme de Loutre

**Demeurant :** .....

**Demeurant :**

.....

1804 Chemin de la Casson

**Tél :** .....

69420 LES HAIES

**Email :** .....

**Tél :** 06 88 31 13 10

La Ferme de Loutre élève des vaches de race Aubrac et des porcs noirs ibériques, en plein air.

L'exploitation est Haute Valeur Environnementale et élève ses animaux dans le respect de l'environnement et du bien-être animal.

### **Engagement réciproque :**

La productrice s'engage à fournir des colis sous forme de caissettes de 5kg pour le bœuf à **85€ (soit 17€/kg)** et 3,5kg pour le porc **56€ (soit 16€/kg)** et de 3kgs de 30 steaks hachés surgelés à **48€ (soit 16€/kg)** issus de son élevage.

Le membre adhérent s'engage à acheter l'un ou plusieurs des produits ci-dessous et à donner le règlement correspondant au plus tard lors de la livraison du **26 Septembre 2022**.

### **TABLEAU DE COMMANDE :**

	<b><u>Colis Bœuf Eté 5kg</u></b>	<b><u>Colis Porc 3,5kg</u></b>	<b><u>Steaks hachés surgelés 3kg</u></b>
	Merguez et saucisse, pavés, steaks, rôti braisé ou saignant, côte ou côte de basse-côte, filet ou faux-filet, et un morceau type bavette, merlan, araignée, onglet, etc...	Rôti, côtes premières ou échine, sauté, escalope, poitrine tranchée et saucisse type Toulouse	Lot de 30 steaks

<b>Sous total</b>			
<b>Total commande</b>			

**MODALITES DE LIVRAISON :**

La livraison sera effectuée exclusivement au Centre Social des Buers, 17 rue P.J Proudhon, **lundi 26 Septembre 2022** de 18h30 à 19h30. Toutefois en accord avec la productrice, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour la productrice d'assurer la livraison, le Conseil d'Administration et le référent producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice. En cas d'impossibilité pour le membre adhérent de respecter le calendrier et de venir ou de faire récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants conformément à l'article 3.3 du règlement intérieur. Aucun panier ne sera remboursé.

**RUPTURE DU CONTRAT :**

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

Le paiement des produits s'effectue en une ou deux fois, à la signature du contrat, avec encaissement en septembre 2022 et, éventuellement, si paiement en 2 fois, encaissement suivant en octobre 2022.

Pour les règlements par chèque : à l'ordre de Ferme de Loutre.

chèque 1 : ..... €, BQUE : ..... numéro : .....  
chèque 2 : ..... €, BQUE : ..... numéro : .....

Date, à Villeurbanne, le :

Signature **La productrice Adeline LAMARQUE :**      Signature **Le membre adhérent :**